MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 634

6 septembre 2000

SOMMAIRE

ABES , S.à r.l., Steinsel pages 30395,	30396	DS Création, S.à r.l., Dudelange	30429
Alternative Asset Management S.A., Luxemburg	30393	East Med Holdings S.A.H., Luxembourg	30407
AMB, Luxembourg	30392	Effequattro S.A., Luxembourg	
AMS, Alpha Management Services S.A., Luxembourg	30392	Erlen Holding S.A., Luxembourg	30408
Anima Holding, Luxembourg	30393	Gavi S.A., Luxembourg	30408
Anpet, Luxembourg	30393	GE Capital Equity Holdings, S.à r.l., Luxembourg	30409
Ansypo, Luxembourg	30393	Gessy Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	30408
Anthalie S.A., Luxembourg	30394	Globolux, S.à r.l., Luxembourg	30409
Areas S.A	30393	Gold Creast Holding S.A., Luxembourg	30409
Arrois S.A., Luxembourg	30394	Halliba Holding S.A.H	30410
Artifex Luxembourg S.A.H., Luxembourg 30394,	30395	Havaux Gestion (Luxembourg) S.A., Luxembourg	
Atag Asset Management (Luxembourg) S.A., Luxbg	30395		30413
Baltic Investments S.A., Luxembourg	30397	Henicado S.A., Luxembourg 30410,	30411
Baluiki S.A., Luxembourg		Horeca Invest S.A., Luxembourg	30417
B.A.P. Constructions, S.à r.l., Bertrange	30427	IBJ Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxbg	30414
Baskinvest Consultants S.A., Luxembourg 30396,	30397	Imbo S.A., Luxembourg	30417
Belron S.A., Luxembourg	30398	Imes Luxembourg S.A., Howald	30417
Bohl Investment AG, Luxembourg	30398	Immo Group, S.à r.l., Luxembourg	30418
Bolton Trading Corporation, Luxembourg	30399	International Participation Control S.A., Luxembourg	30418
Bottega Veneta B.V Luxembourg Branch, Luxembg	30399	Intrest International Partners Holding S.A., Luxem-	
By Internet S.A., Luxembourg	30399	bourg 30414,	30416
Café Bar Pôle Européen de Rencontres, S.à r.l., Kayl	30399	IPEF III Holdings No. 1 S.A., Luxembourg	30422
Calaudi S.A., Luxembourg	30400	IPEF II Holdings No. 4 S.A., Luxembourg	30418
Calox S.A., Luxembourg		IPEF II Holdings No. 4bis S.A., Luxembourg	30419
Capafin S.A., Luxembourg	30400	IPEF II Holdings No. 5 S.A., Luxembourg	30419
Car Renting, S.à r.l., Luxembourg	30400	IPEF II Holdings No. 5bis S.A., Luxembourg	30419
Carrifin S.A.H., Luxembourg	30386	IPEF II Holdings No. 6 S.A., Luxembourg	30420
Caspian, S.à r.l.		IPEF II Holdings No. 7 S.A., Luxembourg	30420
Catoc S.A., Grevenmacher		IPEF II Holdings No. 8 S.A., Luxembourg	30420
CB Fund Management Company S.A., Luxemburg		IPEF II Holdings No. 9 S.A., Luxembourg	30421
Centrale de Communications Luxembourg S.A., Luxbg	30401	IPEF II Holdings No. 10 S.A., Luxembourg	30421
Centre Le Roi Dagobert S.A., Grevenmacher	30402	IPEF II Holdings No. 11 S.A., Luxembourg	30421
Cerinvest S.A., Luxembourg	30402	Ismag International Sales Management AG, Hesperange	30422
Chadys Invest, Luxembourg	30402	KB Lux Interequity S.A., Luxembourg	
Cifac S.A.H., Luxembourg 30403,	30404	KSO Invest, Luxembourg	
Citadel Telecom, S.à r.l. unipersonnelle, Sandweiler .		Kundera S.A.H., Luxembourg	
Coltec Luxembourg S.A., Luxembourg	30404	Laurelie S.A., Luxembourg	
Compagnie Financière de Participations Européennes		Le Foyer, Ottaviani & Associés S.A., Luxbg 30425,	
S.A., Luxembourg	30405	Lekkerkerk S.A., Luxembourg	
Continentale des Mines, Luxembourg	30405	Leola International S.A., Luxembourg	
Continental Holdings S.A., Luxembourg	30403	Linianti S.A., Luxembourg	
Copal Belle Boutique S.A., Wasserbillig	30405	Octide Holding S.A., Luxembourg 30402,	
Copal S.A., Grevenmacher	30405	Railux, GmbH, Luxemburg	
Crocodile S.A., Livange	30388	Refinancing & Investments S.A., Luxembourg	
Daram International S.A., Luxembourg	30406	(La) Sphera S.A., Luxembourg	30424
Def. Int. S.A., Luxembourg	30405	Société de la Bourse de Luxembourg S.A., Luxembourg	
Degroof & Portabella S.A., Luxembourg	30406	(Di) Sportelli, S.à r.l., Bettembourg	
Dental Systems Holding, S.à r.l., Luxemburg	30407	Trans Re S.A., Luxembourg	
Digicap S.A., Luxembourg		(De) Wielingen Holding S.A., Luxembourg	
Dodge S.A., Luxembourg		Zamata Holding S.A., Luxembourg	

TRANS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare. R. C. Luxembourg B 33.329.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 11, case 80, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Signature

(26347/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2000.

ZAMATA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 31.333.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2000.

Signature.

(26357/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2000.

ZAMATA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 31.333.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2000

Monsieur Robert Langmantel, Dieter Feustel, François Metzler ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société. A la fonction du commissaire aux comptes la société INTERNATIONAL FINANCIAL & MARKETING CONSULTING S.A. a été confirmé.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2002.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26358/756/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2000.

CARRIFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

STATUTS

L'an deux mille, le trois mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) DOT FINANCE S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve,
- ici représentée par Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, Luxembourg, 10, boulevard Royal,
- en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 28 avril 2000;
- 2) FINANCIERE DU BENELUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve,

ici représentée par Monsieur Luc Van Walleghem, employé privé, Luxembourg, 10, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 28 avril 2000.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de CARRIFIN S.A.
- Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

- **Art. 4.** La société a pour objet social la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licenses, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières et de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- EUR) représenté par neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

- Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.
- **Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

- Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.
- **Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale, Assemblée générale

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

- **Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.
 - Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième vendredi du mois de mars à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille un.

30388

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit	:
1) DOT FINANCE S.A., prénommée, huit cent quatre-vingt-dix-neuf actions)
2) FINANCIERE DU BENELUX S.A., prénommée, une action	<u>[</u>
Total: neuf cents actions 900)

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatrevingt-dix mille euros (90.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (90.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) Monsieur Koen Lozie, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 26, rue St. Mathieu,
- b) Monsieur Jean Quintus, administrateur de sociétés, demeurant à Blaschette, 11, rue de Fischbach,
- c) COSAFIN S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Noël Didier, employé privé, 10, boulevard Royal, Luxembourg.

- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille un.
 - 5) Le siège social est fixé à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: P. Sprimont, L. Van Walleghem, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 124S, fol. 15, case 9. – Reçu 36.306 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

F. Baden.

(26363/200/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

CROCODILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange.

STATUTS

L'an deux mille, le quatre mai.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. - La société de droit anglais dénommée CLOVER VIEW LIMITED, avec siège social à Gibraltar,

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 13 avril 2000 et inscrite au registre du commerce n° 73019,

représentée par Madame Brigitte Siret, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de:

- a) Monsieur Leslie Martin Philip Bruzon, demeurant à Gibraltar;
- b) et Madame Hazel Valarino, demeurant à Gibraltar;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 13 avril 2000,

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date du 4 mai 2000 à Gibraltar,

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

2. - et la société de droit de l'Île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC, avec siège social au 2, Commercial Center Square, P.O. BOX 71, Alofi/Niue

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 27 mai 1997 et inscrite au registre du commerce de l'Île de Niue, n° 001957,

représentée par Monsieur Jean-Marie Detourbet, manager, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de:

- Madame Leticia Montoya, demeurant à Alofi/Niue;
- et Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 18 juin 1997

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Alofi du 18 juin 1997,

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit

Titre Ier. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CROCODILE S.A.
- Art. 2. Le siège social est établi à Livange.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'importation, l'exportation, toutes activités de commerce, la vente ou la représentation de tous produits ou marchandises, plus précisément dans le domaine de la prestation de services.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), représenté par mille actions (1.000) de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

- **Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.
- **Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

- **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administratreur-délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir le jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2000.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

Toutes ces actions ont été intégralement libérées de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante mille francs (LUF 60.000,-).

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un:
- 2.- Sont nommés administrateurs pour six ans:
- a) la prédite société de droit anglais dénommée CLOVER VIEW LIMITED,
- b) la prédite société de droit de l'Île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC,
- c) et la société de droit de l'Etat de Belize dénommée CHANNEL HOLDINGS INC, avec siège social à Belize City (lle de Belize),

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 2 avril 1998 et inscrite au registre du commerce n° 6952,

ici représentée par Madame Brigitte Siret, prédite,

agissant en sa qualité de mandataire de:

- a) Monsieur Naim E. Musa, demeurant à Belize (lle de Belize);
- b) et Madame Esther N. Aguet, demeurant à Belize (lle de Belize);

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 2 décembre 1998 à Belize City,

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Belize (Etat de Belize) du 2 décembre 1998,

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

3. - Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur François David, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

- 4. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2006.
 - 5. Le siège social de la société est fixé à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000».

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs tous présents se sont réunis en conseil d'administration et ils ont nommé comme administrateurdélégué, la prédite société de droit anglais dénommée CLOVER VIEW LIMITED.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Siret, J.-M. Detourbet, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2000, vol. 858, fol. 93, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2000.

N. Muller.

(26365/225/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

CITADEL TELECOM, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Rollach Hall 4.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Philippe Nachon, gérant, demeurant à F-57100 Thionville, 4 rue de l'école des mines,

qui déclare vouloir constituer une société à ressponsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois, et à ces fins, arrêter les statuts suivants:

- Art. 1er. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois soumise aux dispositions légales régissant la matière, notamment aux lois du 10 août 1915, 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992, ainsi que par les présents statuts.
 - **Art. 2.** La société prend pour dénomination CITADEL TELECOM.
 - Art. 3. Le siège est établi à Sandweiler.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique inscrite sur un procès-verbal ou établie par écrit.

Art. 4. La société a pour objet la commercialisation d'appareillages et de terminaux téléphoniques, de services annexes à la téléphonie; la location d'appareillages et terminaux téléphoniques filaires, cellulaires et satellitaires; les services télématiques.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

- **Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.
- Art. 6. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique.
- Art. 7. Les créanciers, héritiers ou ayants droit de l'associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 8.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
 - Art. 9. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé.
- **Art. 10.** La société est administrée par un gérant, associé ou non, nommé et révocable à tout moment par décision de l'associé unique, qui fixe son pouvoir et sa rémunération.

Le gérant a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

- **Art. 11.** Le gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
 - Art. 12. L'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cependant, ceci n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
- **Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé, constitue le bénéfice net de la société. Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'associé.
- **Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé ou non, nommé par l'associé, qui en fixera les pouvoirs et émoluments.
 - Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille.

Souscription et libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites et libérées par l'associé unique, Monsieur Philippe Nachon, gérant, demeurant à F-57100 Thionville, 4 rue de l'Ecole des Mines.

Les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été constaté expressément par le notaire soussigné.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois.

Décision de l'associé

Et aussitôt l'associé a pris la décision suivante:

1) Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe Nachon, prénommé.

- 2) La société est engagée par la signature individuelle du gérant.
- 3) Le siège social de la société est établi à L-5280 Sandweiler, Rollach Hall 4.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ph. Nachon, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 5CS, fol. 52, case 12. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2000.

F. Baden.

(26364/200/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

AMS, ALPHA MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 40.140.

L'association générale de la société, convoquée le 15 mai 1999, a unanimement décidé de:

- accepter la démission pour raisons personnelles de Madame Jeannine De Mets de son poste d'administrateur. L'assemblée décide de ne pas la remplacer.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 mai 2000. Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(26403/777/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

AMB.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 50.536.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

Signature.

(26405/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2240 Luxemburg, 11, rue Notre-Dame. H. R. Luxemburg B 65.700.

_

Neuer Verwaltungsrat:

Adrien Ney, Geschäftsführender Direktor der COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., Luxemburg Herr Tom Loesch, Anwalt der Kanzlei DE BANDT VAN HECKE LAGAE & LOESCH, Luxemburg Herr Wolfgang Lang, Head of Treasury der COMMERZBANK AG, Frankfurt am Main Frau Andrea Heitkämper, Hattersheim, Direktorin der COMMERZBANK AG, Frankfurt am Main Herr Ulf Gimm, Handlungsbevollmächtigter der COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., Luxemburg. Luxemburg, den 15. Mai 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 82, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26404/015/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

ANIMA HOLDING.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 46.297.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

Signature.

(26406/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

ANPET.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 53.192.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

Signature.

(26407/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

ANSYPO.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 43.099.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

Signature.

(26408/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

AREAS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 32.423.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 2 mai 2000

۲...

- 5. L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de Messieurs Patrick Focquet, Jacques Focquet, Daniel Gheysens, Claude Stiennon jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.
- 6. L'Assemblée reconduit la société INTERAUDIT en tant que Réviseur Externe de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.»

Pour la société Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 83, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26410/730/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

ANTHALIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, Îmacorp Business Centre. R. C. Luxembourg B 62.555.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 25, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRISCA S.A.

(26409/700/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

ARROIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 54.189.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 3 mars 1997

Le Conseil décide de changer de commissaire aux comptes de la société avec effet rétroactif au 12 mars 1996. Le conseil décide de nommer comme Commissaire aux Comptes de la société avec effet rétroactif au 12 mars 1996, CONSULT LUX S.A. (Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26411/690/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

ARROIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 54.189.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 14 janvier 1999

Le Conseil décide la nomination de Monsieur Alexander Ruxton au poste d'Administrateur vacant, en remplacement de Monsieur Brian Hyslop, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26412/690/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

ARTIFEX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 74.845.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 5 mai 2000

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accroître le nombre des administrateurs de la Société de trois (3) à huit (8).

L'assemblée générale décide de nommer les cinq (5) personnes suivantes comme nouveaux administrateurs en plus des administrateurs existants pour une période prenant fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2006:

- Monsieur Pinchas Perelmuter, administrateur de sociétés, demeurant au 6 Lacets Saint Léon, Perigord II, Monte Carlo, Principauté de Monaco,
 - Madame Renée Perelmuter, employée, demeurant à Rue de la Pêcherie 160, B-1180 Bruxelles, Belgique,
- Monsieur Guillaume Vanderfelt, administrateur de sociétés, demeurant à Chaussée St-Pierre 275, B-1040 Bruxelles, Belgique,
- Monsieur Richard Borg, administrateur de sociétés, demeurant au 15, Dorlcote Road, Londres, SW18 5QB, Angleterre.
- Monsieur Ralph Beney, administrateur de sociétés, demeurant à August Pitts Farmhouse, Churn Lane, Horsmonden, Kent TN12 8HW, Angleterre.

L'assemblée générale confirme que suite aux nominations ci-dessus, le conseil d'administration est actuellement composé des membres suivants représentant les actionnaires de la catégorie A et de la catégorie B respectivement:

- Monsieur Pinchas Perelmuter, directeur de sociétés, demeurant au 6 Lacets Saint Léon, Perigord II, Monte Carlo, Principauté de Monaco, représentant les actionnaires de la catégorie B,
- Madame Renée Perelmuter, employée, demeurant à Rue de la Pêcherie 160, B-1180 Bruxelles, représentant les actionnaires de la catégorie B,
- Monsieur William Vanderfelt, directeur de sociétés, demeurant à Rue de la Presse 18, B-1000 Bruxelles, Belgique, représentant les actionnaires de la catégorie A et B,

- Monsieur Guillaume Vanderfelt, directeur de sociétés, demeurant à Chaussée St-Pierre 275, B-1040 Bruxelles, Belgique, représentant les actionnaires de la catégorie B,
- Monsieur David Stone, directeur de sociétés, demeurant au 730 Park Avenue, New York, NY 10022, USA, représentant les actionnaires de la catégorie A,
- Monsieur Richard Borg, directeur de sociétés, demeurant au 15 Dorlcote Road, Londres, SW18 5QB, Angleterre, représentant les actionnaires de la catégorie A,
- Monsieur Ralph Beney, directeur de sociétés, demeurant à August Pitts Farmhouse, Churn Lane, Horsmonden, Kent TN12 8HW, Angleterre, représentant les actionnaires de la catégorie A.

L'assemblée générale confirme que VAN GEET, DERICK & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à.r.l, avec siège social au 11B, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

représentée par Madame Lut Laget, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.

L'assemblée générale confirme que le siège social de la Société est sis au 11B, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour ARTIFEX LUXEMBOURG S.A.

Signature Son Avoué

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26413/267/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

ARTIFEX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 74.845.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Bruxelles, le 5 mai 2000

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur William Vandervelt, Président du conseil d'administration pour une période renouvelable de un (1) an.

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Guillaume Vanderfelt et Madame Renée Perelmuter Administrateurs-Délégués et délègue à chacun d'eux individuellement la gestion journalière de la Société et les pouvoirs de représenter individuellement la Société dans le cadre de cette gestion journalière pendant une période renouvelable de trois (3) ans.

Pour ARTIFEX LUXEMBOURG S.A.

Signature Son Avoué

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26414/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

ATAG ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 45.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2000, vol. 536, fol. 64, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2000.

Signature.

(26415/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

ABES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, (anc. ABES, AUSSEN- UND BINNENHANDEL EISEN UND STAHL VERTRIEBSGESELLSCHAFT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung).

Gesellschaftssitz: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés. H. R. Luxemburg B 48.944.

Im Jahre zweitausend, den achtzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft WALLIS TRADING LIMITED, mit Sitz in Tortola, Tropic Isle Building, Road Town (Britische Jungferninseln),

hier rechtsmässig vertreten durch Herrn Simon Baker, Buchhalter, wohnhaft in L-7303 Steinsel, rue des Merisiers. Einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AUSSEN- UND BINNENHANDEL EISEN UND STAHL VERTRIEBSGESELLSCHAFT, S.à r.l. (ABES), mit Sitz in L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare, H.R. Luxemburg Sektion B Nummer 48.944.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den in Mersch residierenden Notar Edmond Schroeder, am 14. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 19 vom 13. Januar 1995, und deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunde, aufgenommen durch den vorgenannten Notar Edmond Schroeder am 17. Oktober 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 82 vom 9. Februar 1998.

Welche erklärt als einzige Gesellschafterin der Gesellschaft AUSSEN- UND BINNENHANDEL EISEN UND STAHL VERTRIEBSGESELLSCHAFT, S.à r.l. (ABES), folgende Beschlüsse gefasst zu haben:

Erster Beschluss

Die einzige Gesellschafterin erklärt, dass sie auf Grund einer privatschriftlichen Anteilsabtretung vom 1. Juli 1998, zweihundertfünfzig (250) Anteile von Herrn Lutz Barich, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in L-6380 Savelborn, 4A, rue de Haller, und zweihundertfünfzig (250) Anteile von Herrn Rotger Barich, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in L-7593 Beringen, 13, rue Wenzel, übernommen hat, und dass demzufolge Artikel sechs der Satzung folgenden Wortlaut hat:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,- Fr.) und ist in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend Franken (1.000,- Fr.) eingeteilt, welche von der Gesellschaft WALLIS TRADING LIMITED, mit Sitz in Tortola, Tropic Isle Building, Road Town (Britische Jungferninseln), gehalten werden.

Jeder Anteil verleiht eine Stimme auf ordentlichen und ausserordentlichen Generalversammlungen. Alle Anteile sind vollständig eingezahlt.»

Zweiter Beschluss

Die einzige Gesellschafterin beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in ABES, S.à r.l. abzuändern und demzufolge Artikel vier der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 4. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet ABES, S.à r.l.»

Dritter Beschluss

Die einzige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Mersch nach L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, zu verlegen, und dementsprechend Absatz eins von Artikel fünf der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 5. (Absatz eins). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Steinsel.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf zwanzigtausend Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Baker, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 avril 2000, vol. 510, fol. 34, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Junglinster, den 17. Mai 2000.

(26416/231/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

ABES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés. R. C. Luxembourg B 48.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 mai 2000. J. Seckler.

(26417/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

BASKINVEST CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz. R. C. Luxembourg B 32.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BASKINVEST CONSULTANTS S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signatures

(26423/012/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

BASKINVEST CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz. R. C. Luxembourg B 32.426.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2000

Sont réélus comme Administrateurs pour un terme d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2001:

M. Juan Carlos LoidiM. Francisco Javier EganaM. Manfred NolteM. Jean-Claude Finck

M. Gabriel Astiz

Le mandat du Commissaire aux Comptes venant lui aussi à échéance, il est procédé à son renouvellement.

Luxembourg, le 26 avril 2000.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26424/012/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

BALTIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 52.306.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (26418/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

BALTIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 52.306.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du jeudi 11 mai 2000:

- 1. La nomination de la société BDO BINDER LUXEMBOURG, S.à r.l. en tant que réviseur indépendant de la Société pour l'année clôturée au 31 décembre 1999 est ratifiée. Leur mandat est reconduit jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2001.
- 2. Le rapport des administrateurs de la Société ainsi que le rapport du réviseur indépendant pour l'année clôturée au 31 décembre 1999 sont approuvés à l'unanimité.
- 3. Les états financiers au 31 décembre 1999 comprenant aussi bien les comptes consolidés du groupe que les comptes non-consolidés de la Société inclus dans les comptes consolidés du groupe, sont approuvés à l'unanimité. En outre un dividende brut de 10,5 pence à distribuer le 18 mai 2000 ainsi que le dividende brut de 5,25 pence versé en octobre 1999, sont approuvés à l'unanimité.
- 4. Le transfert de quarante-deux livres sterling à la réserve légale en conformité avec la loi luxembourgeoise, est approuvé à l'unanimité.
- 5. Décharge est accordée aux administrateurs et au réviseur indépendant pour leurs mandats se terminant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 11 mai 2000.

Copie certifiée conforme Signature Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26419/636/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

SOCIETE DE LA BOURSE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 6.222.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

P. Marmann

Directeur adjoint

(26429/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

BALUIKI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 53.137.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (26420/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

BALUIKI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 53.137.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (26421/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

BALUIKI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 53.137.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires lors de sa réunion du 23 octobre 1998 à 10.00 heures

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 23 octobre 1998:

- Les comptes annuels au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997 sont approuvés à l'unanimité. Le montant de LUF 125.000,- va être affecté à la réserve légale.
 - La distribution d'un dividende de LUF 46.940.474,- a été décidé pour l'année sociale terminée le 31 décembre 1997.
- Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour les années sociales se clôturant au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire de l'an 1999.

Luxembourg, le 23 octobre 1998.

Pour extrait conforme G. Leclerc Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(26422/631/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

BELRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 71.639.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 mai 2000. (26425/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

J.-J. Wagner.

BOHL INVESTMENT A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 51.266.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2000, vol. 536, fol. 64, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 avril 2000

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2000.

(26426/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Signature.

BOLTON TRADING CORPORATION.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 21.077.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

F. Baden.

(26427/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

BOTTEGA VENETA B.V. - Luxembourg Branch.

Siège d'exploitation: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

RECTIFICATIF

Les activités de la succursale comprendront:

A. L'enregistrement d'ordres et de services de facturation pour diverses sociétés du groupe

B. La fourniture de conseils et la prestation de services à des entreprises et des sociétés du groupe

C. L'exécution de toute activité et de toutes les activités appartenant, liées ou conduisant à ce qui précède, au sens le plus large du mot.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 82, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26428/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

BY INTERNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 62.559.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRISCA S.A.

(26430/700/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

BY INTERNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 62.559.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2000

- Affectation du résultat au report à nouveau.
- Le siège social de la société est désormais domicilié: FIDUCIAIRE PRINCIPALE, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

J.R. Marquilie R. Bonnet F. Marquilie Le Président Le Secrétaire Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2000, vol. 536, fol. 58, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(26431/700/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

CAFE BAR POLE EUROPEEN DE RENCONTRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3640 Kayl, 18, rue du Faubourg.

R. C. Luxembourg B 53.578.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

(26432/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

CAFE BAR POLE EUROPEEN DE RENCONTRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3640 Kayl, 18, rue du Faubourg. R. C. Luxembourg B 53.578.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

(26433/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

CALAUDI, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 69.911.

.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

Signature.

(26434/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

CALOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 27.972.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

Signature.

(26435/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

CALOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 27.972.

L'association générale de la société, convoquée le 8 janvier 2000, a unanimement décidé de:

- reconduire les mandats des administrateurs actuels ainsi que celui du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 mai 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(26436/777/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

CAPAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 28.278.

Le bilan au 31 octobre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

Signature.

(26437/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

CAR RENTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.187.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

Signature.

(26438/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

CASPIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Pour autant que de besoins, Monsieur Reza Yaghma dénonce formellement le siège social de la société pour autant que cette dernière aurait effectivement eu son siège social à un certain moment à cette adresse.

Luxembourg, le 6 avril 2000.

R. Yaghma.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26439/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

CATOC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher. R. C. Luxembourg B 60.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 75, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2000.

Pour la S.A. CATOC

Signature

(26440/080/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

CB FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2240 Luxemburg, 11, rue Notre-Dame. H. R. Luxemburg B 28.975.

1. Der Firmenname lautet seit dem 20. Dezember 1996:

CB FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

2. Name und Sitz der Gesellschaft:

CB FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

11, rue Notre-Dame

L-2240 Luxemburg

3. Neuer Verwaltungsrat:

Dr. Heinz Hockmann, stellvertretendes Mitglied des Vorstands der COMMERZBANK AG, Frankfurt am Main, Vorsitzender

Herr Adrien Ney, Consdorf, Administrateur-Directeur der COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., stellvertretender Vorsitzender

Frau Andrea Heitkämper, Hattersheim, Direktorin der COMMERZBANK AG, Frankfurt am Main

Herr Friedrich Pfeffer, Bad Homburg, Mitglied der Geschäftsführung der ADIG ALLGEMEINE DEUTSCHE INVESTMENT-GESELLSCHAFT mbH.

Wulf-Dietrich Spöring, Direktor, COMMERZBANK AG, Frankfurt am Main

Heinz L. Wiedelmann, Generalbevollmächtigter, COMMERZBANK AG, Frankfurt am Main

4. Neue Geschäftsführung:

Adrien Ney, Administrateur-Directeur

Verhinderungsstellvertreter:

Felix Betz

Günter Schröder

5. Neue Handlungsbevollmächtigte:

Theo Weber

Elmar Scheuren

Edwin Weirich

Michael Hesse

Nadine Steffen

Marc Volkmann

Carole Grethen

Elke Mörsdorf

Luxemburg, den 18. August 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 82, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26441/015/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

CENTRALE DE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 50.864.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

CENTRALE DE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

P. Marmann

Administrateur

(26442/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

CENTRE LE ROI DAGOBERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher. R. C. Luxembourg B 60.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 75, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2000.

Pour la S.A. CENTRE LE ROI DAGOBERT

Signature

(26443/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

CERINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 23.592.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 71, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(26444/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

CHADYS INVEST.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 55.467.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

Signature.

(26445/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

OCTIDE HOLDING, Société Anonyme, (anc. C.F.A.I., COMPAGNIE FINANCIERE AGRO-INDUSTRIELLE, Société Anonyme).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 52.846.

L'an deux mille, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE FINAN-CIERE AGRO-INDUSTRIELLE, en abrégé C.F.A.I., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.846, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 24 du 13 janvier 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 52 du 5 février 1997.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nathalie Gauthier, employée privée, demeurant à Wecker.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme Cardi, juriste, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Changement de la dénomination de la société de COMPAGNIE FINANCIERE AGRO-INDUSTRIELLE, en abrégé C.F.A.I., en OCTIDE HOLDING.
 - 2. Modification de l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de OCTIDE HOLDING.

- 3. Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société de COMPAGNIE FINANCIERE AGRO-INDUSTRIELLE, en abrégé C.F.A.I., en OCTIDE HOLDING.

En conséquence l'article 1er des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de OCTIDE HOLDING.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Grisius, N. Gauthier, J. Cardi et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 124S, fol. 3, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2000.

F. Baden.

(26450/200/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

OCTIDE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 52.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

F. Baden.

(26451/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

CONTINENTAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 18.197.

Constituée par-devant feu Me Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 1981, acte publié au Mémorial C, n° 88 du 2 mai 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 novembre 1986, acte publié au Mémorial C, n° 21 du 26 janvier 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 mai 1991, acte publié au Mémorial C, n° 396 du 18 octobre 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 décembre 1994, acte publié au Mémorial C, n° 126 du 22 mars 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 1er février 1995, acte publié au Mémorial C, n° 241 du 3 juin 1995.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONTINENTAL HOLDINGS S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Signature

(26453/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

CIFAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 4.890.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour CIFAC S.A., Société Anonyme Holding SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme Banque domiciliataire

Signature Signature

(26446/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

CIFAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 4.890.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 avril 2000 Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Ermanno Pernici, administrateur de sociétés, demeurant à Reggio Emilia (Italie), président; Mauro Tabellini, administrateur de sociétés, demeurant à Castel franco Emilia (Italie), administrateur; Patrick Erhrardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour CIFAC S.A., Société Anonyme Holding SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26447/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

COLTEC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 61.752.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 3 décembre 1999

Il résulte du procès-verbal que le conseil d'administration prend acte de la démission de Thomas Jones de son poste d'administrateur de catégorie A, donnée en date du 10 septembre 1999.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26448/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

COLTEC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 61.752.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 18 avril 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale que:

- I. L'Assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- II. L'Assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1998;
- III. L'Assemblée a décidé de ratifier les décisions prises par le conseil d'administration en date du 3 décembre 1999, notamment celle concernant l'acceptation de la démission de Monsieur Thomas Jones de son poste d'administrateur de catégorie A à compter du 10 septembre 1999;
- IV. L'Assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur Robert Tubbs de son poste d'administrateur de catégorie A à compter du 31 décembre 1999;
- V. L'Assemblée a décidé que les pouvoirs relatifs aux comptes bancaires de la société sont révoqués à compter du 31 décembre 1999 pour Monsieur Robert Tubbs et à partir du 10 septembre 1999 pour Monsieur Thomas Jones;
- VI. L'Assemblée a décidé de nommer Monsieur Scott Ernest Kuechle, demeurant au 4 Coliseum Centre, 2730 West Tyvola Road, Charlotte, NC 28217-4578, Etats-Unis et Monsieur Kenneth Lynn Wagner demeurant au 4 Coliseum Centre, 2730 West Tyvola Road, Charlotte, NC 28217-4578 Etats-Unis comme administrateurs de catégorie A jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels établis au 31 décembre 2002;
- VII. L'Assemblée a décidé de nommer ERNST & YOUNG comme commissaire aux comptes pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1999 et pour celle se terminant le 31 décembre 2000.

Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26449/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE DE PARTICIPATIONS EUROPEENNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 43.474.

C. Luxcillo

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2000, vol. 536, fol. 70, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (26452/045/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

CONTINENTALE DES MINES.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 3.573.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

Signature.

(26454/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

COPAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher. R. C. Luxembourg B 7.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 75, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2000.

Pour la S.A. COPAL

Signature

(26455/080/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

COPAL BELLE BOUTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig. R. C. Luxembourg B 16.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 75, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2000.

Pour la S.A. COPAL BELLE BOUTIQUE

Signature

(26456/080/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

DEF. INT. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 58.744.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue au siège social le 30 mars 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 30 mars 2000, Mme Federica Bacci, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédéceseur.

Pour DEF. INT. S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26463/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

DARAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 46.891.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour la société DARAM INTERNATIONAL S.A.

Signature

(26461/054/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

DARAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 46.891.

Conseil d'Administration

Monsieur Philippe Barras, Administrateur de sociétés, demeurant à B-6880 Bertrix

Madame Anne Baijot, employée, demeurant à B-5380 Forville

Monsieur Marc Halconruyt, Administrateur de sociétés, demeurant à B-1488 Bousval

Commissaire

Société AUDIT TRUST, 180, rue des Aubépines à L-1145 Luxembourg.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale

L'Assemblée générale ordinaire reportée des actionnaires du 17 février 2000 statuant sur les comptes de l'exercice 1998 a décidé de reporter le bénéfice à nouveau d'un montant de LUF 200.484,- afin d'apurer une partie des pertes des années antérieures.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26462/054/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

DEGROOF & PORTABELLA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 46.062.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du jeudi 20 janvier 2000 à 17.00 heures au siège social

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exercice de leur fonction au cours de l'exercice passé sous revue.

Luxembourg, le 21 mars 2000.

Pour extrait conforme

P. Esser-Horno Administrateur-directeur T. López Administrateur-directeur

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 84, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26464/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

DE WIELINGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 20.602.

Constituée par-devant Me Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 1983, acte publié au Mémorial C, n° 240 du 24 septembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 mars 1984, acte publié au Mémorial C, n° 89 du 31 mars 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 février 1990, acte publié au Mémorial C, n° 315 du 7 septembre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 août 1990, acte publié au Mémorial C, n° 65 du 13 février 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 décembre 1996, acte publié au Mémorial C, n° 144 du 22 mars 1996. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 12 avril 2000.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE WIELINGEN HOLDING S.A. KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(26466/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

DENTAL SYSTEMS HOLDING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2015 Luxemburg, 7, Val Ste Croix. H. R. Luxemburg B 61.402.

Gemäss Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft DENTAL SYSTEMS HOLDING, S.à r.l. vom 27. April 2000 wurde einstimmig beschlossen den Sitz der Gesellschaft von 18, rue Dicks, L-1417 Luxemburg nach 7, Val Ste Croix, L-2015 Luxemburg zu verlegen.

Für DENTAL SYSTEMS HOLDING, S.à r.l.

A. Steichen

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 82, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26465/275/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

DIGICAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 66.804.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(26467/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

DI SPORTELLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3249 Bettembourg, 1, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 46.356.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

(26468/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

DODGE, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 57.016.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

Signature.

(26469/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

EAST MED HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.964.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2000, vol. 536, fol. 64, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statutant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Björn Engblom, directeur d'entreprise, demeurant à Athènes (Grèce), Président;
- Monsieur Per-Åke Jonsson, administrateur de sociétés, demeurant à Amaroussion (Grèce);
- Monsieur Demetris C. Mouskos, entrepreneur, demeurant à Nicosia (Chypre).

Est nommé commissaire aux comptes, sont mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Daniel Wagneur, expert-comptable diplômé, demeurant à Genève (Suisse).

Signature.

(26470/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

EFFEQUATTRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 65.608.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue au siège social le 29 mars 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 29 mars 2000, M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédéceseur.

Le conseil décide de nommer M. Federico Franzina en qualité de président du conseil d'administration.

Pour EFFEQUATTRO S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme Banque Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 9. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26471/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

ERLEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 18.458.

Les bilans au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

(26472/587/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

GAVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 71.716.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 janvier 2000

Il résulte du procès-verbal que:

- Le conseil prend acte de la démission de Monsieur J.A.W. Smith, en date du 4 janvier 2000, de son poste d'administrateur de catégorie A.
- Le conseil nomme Madame Rosemary Prudence Thorne comme administrateur de catégorie A. Cette nomination sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Un Mandataire Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26501/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

GESSY LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis. R. C. Luxembourg B 74.302.

Résolution circulaire N° 01/2000 du 27 avril 2000

Les soussignés formant l'ensemble du conseil d'administration constatent et approuvent à l'unanimité que les fondateurs SISTEMARCA, S.r.L. et EUROSYSTEM, S.r.L. ont effectué les versements nécéssaires à la libération complémentaire du capital social de notre société.

Il s'ensuit que le capital social de notre société se trouve donc à ce jour entièrement libéré.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

E. Torresan

E. Noventa

R. Scheifer-Gillen

Signature

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 84, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26503/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

GE CAPITAL EQUITY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

Minutes of the extraordinary shareholders' meeting

This day, the 9th day of December 1999, an extraordinary meeting of shareholders of the Luxembourg company by the name of GE CAPITAL EQUITY HOLDINGS, S.à r.l. with registered office in Luxembourg was held.

The meeting of shareholders is presided by Mr Teunis Christiaan Akkerman.

The chairman designates as secretary Ms. Esther de Vries.

The meeting of shareholders designates as scrutineer Mr Gé van der Fits

The shareholder represented at the meeting by proxy in writing and the number of shares held by the shareholder has been mentioned on an attendance list signed by the proxy holder of the shareholder represented; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed by the members of the bureau, will remain attached to the present deed.

The chairman declares the following:

I. Pursuant to the above-mentioned attendance list, 150 common shares, representing the entire issued capital of the company of USD 15,000.-, are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda, without prior convening notices.

Agenda:

A. To appoint Mr Bhupesh Gupta as manager of the Company.

The above has been considered as correct by the meeting of shareholders.

Thereafter the meeting of shareholders has considered itself as validly formed and after deliberation has unanimously adopted the following resolution:

Resolution

The meeting of shareholders approves to appoint Mr Bhupesh Gupta as manager of the Company.

No further points on the agenda, the chairman hereupon closes the extraordinary shareholders' meeting.

Luxembourg, December 9, 1999. Signature Signature Signature

President Secretary Scrutineer Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 76, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26502/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

GLOBOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 69A, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 26.692.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2000, vol. 536, fol. 64, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2000.

(26504/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

GOLD CREAST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 65.079.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social, le 24 mars 2000

Le conseil, après lecture des lettres de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction de président et de Monsieur Dirk Raeymaekers de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter leur démission. Le conseil les remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil décide de pourvoir à leur remplacement en appelant aux fonctions d'administrateur:

MM. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur,

Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur,

Leurs mandats ayant la même échéance que ceux de leurs prédécesseurs.

Le conseil décide de nommer aux fonctions de président du conseil d'administration Monsieur Federico Franzina.

GOLD CREAST HOLDING S.A. SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

> Société Anonyme Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Signature.

(26505/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

HALLIBA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 70.450.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 29 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 683 du 13 septembre 1999.

La convention de domiciliation conclue en date du 14 février 2000 entre les sociétés FFF MANAGEMENT & TRUST S.A. et HALLIBA HOLDING S.A. a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 21 avril 2000.

Luxembourg, le 5 mai 2000.

Pour la société

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2000, vol. 536, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26506/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

HALLIBA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 70.450.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 29 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 683 du 13 septembre 1999.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2000 que les décisions suivantes ont été prises:

1) L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Nello Lavio, de Madame Silvia Lavio-Schneider et de Monsieur Alessandro Schneider de leurs fonctions d'administrateur ainsi que celle de la société REVILUX S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date du 21 avril 2000.

- 2) L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:
- Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, demeurant à L-2670 Luxembourg, 20, boulevard de Verdun;
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à L-4687 Differdange, 20, rue Woiwer;
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem;
- Monsieur Serge Krancenblum, employé privé, demeurant à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes:
- FIN-CONTROLE, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Les nouveaux administrateurs et le nouveau commissaire aux comptes termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

3) Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg

Luxembourg, le 5 mai 2000.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2000, vol. 536, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26507/622/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

HENICADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 40.623.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(26512/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

HENICADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 40.623.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(26513/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

HENICADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.623.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(26514/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

HENICADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.623.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(26515/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

HENICADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.623.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(26516/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

HENICADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.623.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(26517/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

HAVAUX GESTION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.397.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 40, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000. (26508/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Signature.

HAVAUX GESTION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.397.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 16 mars 2000

Le 16 mars 2000 s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme HAVAUX GESTION (LUXEMBOURG) S.A. au siège social, route d'Esch n° 25 L-1470 Luxembourg.

Bureau

La séance est ouverte à 18.00 heures, sous la présidence de l'Administrateur-Délégué, Monsieur Havaux Philippe, qui appelle Mademoiselle Maria Gatto aux fonctions de secrétaire et Monsieur Boukhamer Said aux fonctions de scrutateur.

Monsieur le Président expose et constate que l'intégralité du capital est présente ou représentée et dispense dès lors la constatation des envois des convocations à cette Assemblée.

L'Assemblée est ainsi habilitée, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, à prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social.

Ordre du jour:

Proposition faite par le Conseil d'Administration de:

- a) La conversion de la devise du capital social de référence (LUF) de la société en euros, avec effet au 1er janvier 1999.
- b) L'augmentation du capital social de la société de 8.425,9 euros par prélèvement sur le bénéfice reporté.
- c) L'adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000,-) actions sans désignation de valeur nominale. »

Résolution

L'assemblée Générale, à l'unanimité, approuve les trois propositions du Conseil d'Administration issues de l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18.30 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal qui est signé par les Administrateurs présents.

Signature Signature Signatures
Le président Le secrétaire Les autres administrateurs présents

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 16 mars 2000 à 18.00 heures au siège social de la société

Liste des personnes présentes

Monsieur Havaux René représentant:	3.134 Parts.
Monsieur Havaux Philippe représentant:	. 333 Parts.
Monsieur Havaux Olivier représentant:	333 Parts
Monsieur Claude Fichaux représentant:	. 100 Parts
Monsieur Jan Van der Wilt représentant:	100 Parts
Total:	4.000 parts
	Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2000, vol. 535, fol. 98, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26509/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

HAVAUX GESTION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 48.397.

Procès-verbal de la 9ème réunion du Conseil d'Administration, tenue le 16 mars 2000

Le 16 mars 2000, le Conseil d'administration de la société anonyme HAVAUX GESTION (LUXEMBOURG) S.A. s'est réuni au siège social à Luxembourg, route d'Esch, n° 25, L-2953 Luxembourg.

Sont présents les administrateurs suivants:

- Monsieur Havaux Philippe, Président,
- Messieurs Havaux Olivier, Havaux René, Van der Wilt Jan, Fichaux Claude,
- Madame Torrekens Yolande.

La séance est ouverte à 17.00 heures, sous la présidence de l'Administrateur-Délégué, Monsieur Havaux Philippe, qui appelle Mademoiselle Maria Gatto aux fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président expose:

1) Que la présente réunion a pour ordre du jour:

Décision de proposer aux actionnaires

- a) la conversion de la devise du capital social de référence de la société (LUF) en euros, avec effet au 1er janvier 1999
- b) l'augmentation du capital social de la société de 8.425,9 euros par prélèvement sur le bénéfice reporté
- c) l'adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000,-) actions sans désignation de valeur nominale.»
 - d) approbation des comptes au 31 décembre 1999.
- 2) Que tous les administrateurs ont été convoqués à la réunion dans les formes prévues par les statuts; que les administrateurs présents forment la majorité du Conseil et que celui-ci est valablement constitué pour délibérer sur son ordre du jour.

Cet exposé étant reconnu exact par le Conseil, celui-ci délibère sur son ordre du jour et met aux voix les résolutions suivantes:

Délibération

- 1) Le Conseil approuve à l'unanimité les 3 propositions a, b et c décrites dans l'ordre du jour ci-dessus et décide de convoquer immédiatement une Assemblée Générale Extraordinaire pour approbation de ces trois propositions.
- 2) Le Conseil d'Administration arrête et approuve les comptes au 31 décembre 1999. Ces comptes sont soumis à ERNST & YOUNG pour révision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17.30 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal qui est signé par les Administrateurs présents.

Signature Signature Signatures

Le président Le secrétaire Les autres administrateurs présents

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2000, vol. 535, fol. 98, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26510/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

HAVAUX GESTION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 48.397.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue le 18 avril 2000 à 18.00 heures au siège social de la société

Le 18 avril 2000 s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme HAVAUX GESTION (LUXEM-BOURG) SA.

Bureau

La séance s'est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Monsieur Havaux Philippe.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Gatto Maria.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Rigo François.

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés les Actionnaires mentionnés à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire à l'ouverture de la séance.

La liste des personnes présentes indique que 4.000 parts sociales sont représentées, soit 100 % du capital social.

La liste des personnes présentes est clôturée par les membres du Bureau et restera annexée au présent procèsverbal.

Exposé du président

Monsieur le Président donne lecture du rapport du réviseur d'entreprises pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1999.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président est vérifié et reconnu exact par l'Assemblée.

Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Rapport du Conseil d'Administration afférent aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 et affectation du résultat.
 - 2) Décharge à donner aux Administrateurs.
 - 3) Reconduction des mandats des Administrateurs.
 - 4) Pouvoirs des Administrateurs.

Délibération

Passant aux résolutions issues de l'ordre du jour, Monsieur le Président met ensuite aux voix les résolutions suivantes:

- a) L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 dont les résultats positifs atteignent 742.488,- EUR.
- b) Dans la ligne des propositions du Conseil d'Administration, l'Assemblée prend connaissance du changement de la législation fiscale luxembourgeoise qui permet d'affecter à une réserve non disponible pendant 5 ans un montant égal à 5 fois l'impôt sur la fortune.

L'assemblée décide à l'unanimité de répartir le résultat à affecter comme suit:

Bénéfice reporté de l'exercice précédent	344.535,- EUR
Bénéfice de l'exercice	742.488,- EUR
Affectation à la réserve légale	843,- EUR
Affectation à la réserve non disponible:	36.775,- EUR
Bénéfice à reporter:	1.049.405,- EUR

- c) L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs pour leurs fonctions durant le cinquième exercice social de la société.
- d) L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de reconduire les mandats des Administrateurs pour une durée d'un an de:

- 1) Philippe Havaux, Administrateur-Délégué, demeurant à B-6700 Heinsch, 593, Etangs de Bresse,
- 2) René Havaux, Administrateur, demeurant à B-2580 Putte, 27, Bredestraat,
- 3) Claude Fichaux, Administrateur, demeurant à B-6860 Louftémont, 49, rue de la Goulette,
- 4) Jan Van der Wilt, Gestionnaire, demeurant à B-1840 Londerzeel, 35, Berreweide,
- 5) Olivier Havaux, Administrateur, demeurant à B-1910 Kampenhout, 42, avenue des Erables,
- 6) Yollande Torrekens, Administrateur, demeurant à L-9090 Warhen, 124, rue de Welscheid.
- g) L'Assemblée confirme les fonctions et pouvoirs des Administrateurs:

Monsieur Philippe Havaux ayant été élu comme Administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001, le Conseil d'Administration lui confère, en cette qualité, tous les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, étant entendu que l'expression gestion journalière doit être interprétée dans son sens le plus large.

L'Administrateur-délégué est, en outre, habilité à signer tous les documents et extraits des procès-verbaux destinés à être déposés au registre de commerce, aux greffes des tribunaux ou à être publiés dans les journaux officiels ou autres.

Dans la limite de ses pouvoirs, il pourra engager la société sous sa seule signature et se substituer à tous tiers manda-

Les autres Administrateurs élus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001 pourront engager la société à concurrence de maximum 500.000,-LUF par leur signature individuelle et pour tout montant supérieur sera exigé la signature conjointe de deux Administrateurs.

L'Assemblée ayant épuisé son ordre du jour et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19.00 heures. Mademoiselle la secrétaire donne lecture du présent procès-verbal et fait signer les Actionnaires présents à l'Assemblée.

Signature Signature Signatures

Le président Le secrétaire Les autres administrateurs présents

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 40, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26511/000/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

IBJ FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 46.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 536, fol. 65, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 mai 2000.

A.-F. Lhermitte Internal Audit Dpt

(26520/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

INTREST INTERNATIONAL PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme, (anc. INTREST INTERNATIONAL PARTNERS S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 33.660.

L'an deux mille, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster. S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INTREST INTERNATIONAL PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, R.C. Luxembourg section B numéro 33.660, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 1990, publié au Mémorial C numéro 383 du 17 octobre 1990, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire André Schwachtgen, en date du 1er février 1995, publié au Mémorial C numéro 298 du 29 juin 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dennis Bosje, directeur, demeurant à Steinfort.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sandra Manti-Marteaux, employée privée, demeurant à Terville (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du Jour:

- 1.- Conversion du capital de francs luxembourgeois en Euros.
- 2.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 3.- Augmentation du capital à concurrence de 3.157,71 EUR, pour le porter de 371.840,29 EUR à 375.000,- EUR, et libération par incorporation de bénéfices reportés d'un montant de 3.157,71 EUR.
 - 4.- Souscription de chacun des 3 actionnaires pour un tiers.
 - 5.- Confirmation que le capital de la société consiste en 37.500 actions de 10,- EUR chacune.
 - 6.- Changement de la dénomination de la société en INTREST INTERNATIONAL PARTNERS HOLDING S.A.
 - 7.- Transfert du siège de la société au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
 - 8.- Modification du dernier alinéa de l'article 6 des statuts.
- 9.- Confirmation de la nomination de Monsieur Jean-Pierre H.E.J. Gérard, Madame Frédérique Piron-Gérard, Madame Christine Gérard et de Monsieur Jean-Pierre G.H. Gérard aux postes d'administrateur, avec pouvoir de signature conjointe à trois et confirmation de la nomination de Monsieur Jean-Pierre H.E.J. Gérard comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.
 - 10.- Approbation des comptes au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998.
 - 11.- Affectation de 5% du profit de l'année 1997 et de l'année 1998 à la réserve légale.
 - 12.- Report du résultat de l'exercice 1997 et 1998.
 - 13.- Décharge au conseil d'administration.
 - 14.- Renouvellement du mandat des administrateurs.
 - 15.- Confirmation de la démission de EUROTRUST S.A. comme commissaire aux comptes de la société.
 - 16.- Décharge au commissaire aux comptes sortant.
 - 17.- Nomination de SANIVO, S.à r.l. au poste de commissaire aux comptes.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des quinze mille (15.000) actions représentatives du capital social de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de la société, actuellement fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF), en trois cent soixante et onze mille huit cent quarante virgule vingt-neuf Euros (371.840,29 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois mille cent cinquante-sept virgule soixante et onze Euros (3.157,71 EUR), pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante et onze mille huit cent quarante virgule vingt-neuf Euros (371.840,29 EUR) à trois cent soixante-quinze mille Euros (375.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par incorporation au capital de bénéfices reportés à concurrence de trois mille cent cinquante-sept virgule soixante et onze Euros (3.157,71 EUR).

La justification de l'existence desdits bénéfices reportés a été apportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les quinze mille (15.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par trente-sept mille cinq cents (37.500) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-quinze mille Euros (375.000,- EUR), divisé en trente-sept mille cinq cents (37.500) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.»

Septième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en INTREST INTERNATIONAL PARTNERS HOLDING S.A. et en conséquence modifie l'alinéa premier de l'article premier des statuts comme suit:

«**Art.** 1er. (alinéa 1er). Il existe une société anonyme sous la dénomination de INTREST INTERNATIONAL PARTNERS HOLDING S.A.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, laquelle sera désormais valablement engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de trois administrateurs, et de changer en conséquence le dernier alinéa de l'article six des statuts comme suit:

«Art. 6. (Dernier alinéa). La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateurdélégué, soit par la signature collective de trois administrateurs.»

Dixième résolution

L'assemblée confirme la nomination en date du 1er février 1995 de:

- a) Monsieur Jean-Pierre H.E.J. Gérard, directeur de sociétés, demeurant à B-5651 Somzée (Belgique);
- b) Madame Frédérique Piron-Gérard, enseignante, demeurant à B-5651 Somzée (Belgique);
- c) Madame Christine Gérard, architecte, demeurant à B-6110 Montigny le Tilleul (Belgique);
- d) Monsieur Jean-Pierre G.H. Gérard, étudiant, demeurant à B-6032 Mont sur Marchienne (Belgique); comme administrateurs de la société.

L'assemblée confirme également la nomination en date du 1er février 1995 de Monsieur Jean-Pierre H.E.J. Gérard, préqualifié, comme administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle.

Onzième résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes de la société au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998 et de reporter à nouveau les résultats, après affectation de cinq pour cent (5%) du profit de l'année 1997 et de l'année 1998 à la réserve légale.

Douzième résolution

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats et décide de renouveler leurs mandats jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2005.

Treizième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de EUROTRUST S.A. comme commissaire aux comptes de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatorzième résolution

1. L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée SANINFO, S.à r.l., ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation du capital social est évalué à la somme de 127.381,70 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. Bosje, S. Manti-Marteaux, C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2000, vol. 510, fol. 36, case 9. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 mai 2000. J. Seckler.

(26530/231/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

INTREST INTERNATIONAL PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme, (anc. INTREST INTERNATIONAL PARTNERS S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.660.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 mai 2000.

J. Seckler.

(26531/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

IMBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 44.803.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

(26521/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

IMBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore. R. C. Luxembourg B 44.803.

—

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle du 2 mai 2000, tenue au siège social de la société

Résolutions

Sont renommés Administrateurs pour une durée de 6 ans:

Mr. Alexis Kamarowsky, Directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

Mr. Federigo Cannizzaro, Juriste, demeurant à Luxembourg;

Mr. Jean-Marc Debaty, Directeur de sociétés, demeurant à Strassen.

Est renommée Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans:

La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Pour extrait conforme IMBO S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26522/536/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

HORECA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 55.346.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour la société HORECA INVEST S.A.

Signature

(26518/054/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

HORECA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 55.346.

Conseil d'Administration

NEXIS S.A., ayant son siège social à Alofi, Niue

VALON S.A., ayant son siège social à Luxembourg

LANNAGE S.A., ayant son siège social à Luxembourg

Commissaire

AUDIT TRUST S.A., ayant son siège social à Luxembourg

Situation du capital

Capital souscrit LUF 2.500.000,-

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale

L'Assemblée générale ordinaire reportée des actionnaires du 5 mai 2000 statutant sur les comptes de l'exercice 1998 a décidé de reporter la perte à nouveau d'un montant de LUF 357.248,-.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26519/054/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

IMES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Howald, 50, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 63.782.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 18 mai 2000.

Signature.

(26523/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

IMMO GROUP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 69A, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 65.188.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2000, vol. 536, fol. 64, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2000.

Signature.

(26524/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

INTERNATIONAL PARTICIPATION CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.895.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(26527/587/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

INTERNATIONAL PARTICIPATION CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 37.895.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(26528/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

INTERNATIONAL PARTICIPATION CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.895.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(26529/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

IPEF II HOLDINGS NO. 4 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 63.895.

Extract of the minutes of the board of directors meeting held at the registered office of the company on March 29th 2000

The board of directors after reading the letters of resignation of Mr Gustave Stoffel and Mr Dirk Raeymaekers as directors of the company resolved to accept their resignation.

The board of directors names Mr Patrick Ehrhardt, bank director, and Miss Maria Chiapolino, private employee, both residing in Luxembourg, as the new directors of the company, their appointments having the same expiry as that of their predecessors.

IPEF II HOLDINGS NO. 4 S.A. Société Anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26532/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

IPEF II HOLDINGS NO. 4bis S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 63.896.

_

Extract of the minutes of the board of directors meeting held at the registered office of the company on March 29th 2000

The board of directors after reading the letters of resignation of Mr Gustave Stoffel and Mr Dirk Raeymaekers as directors of the company resolved to accept their resignation.

The board of directors names Mr Patrick Ehrhardt, bank director, and Miss Maria Chiapolino, private employee, both residing in Luxembourg, as the new directors of the company, their appointments having the same expiry as that of their predecessors.

IPEF II HOLDINGS NO. 4bis S.A.
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 9. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26533/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

IPEF II HOLDINGS NO. 5 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 65.537.

Extract of the minutes of the board of directors meeting held at the registered office of the company on March 29th 2000

The board of directors after reading the letters of resignation of Mr Gustave Stoffel and Mr Dirk Raeymaekers as directors of the company resolved to accept their resignation.

The board of directors names Mr Patrick Ehrhardt, bank director, and Miss Maria Chiapolino, private employee, both residing in Luxembourg, as the new directors of the company, their appointments having the same expiry as that of their predecessors.

IPEF II HOLDINGS NO. 5 S.A.
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26534/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

IPEF II HOLDINGS NO. 5bis S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 65.746.

Extract of the minutes of the board of directors meeting held at the registered office of the company on March 29th 2000

The board of directors after reading the letters of resignation of Mr Gustave Stoffel and Mr Dirk Raeymaekers as directors of the company resolved to accept their resignation.

The board of directors names Mr Patrick Ehrhardt, bank director, and Miss Maria Chiapolino, private employee, both residing in Luxembourg, as the new directors of the company, their appointments having the same expiry as that of their predecessors.

IPEF II HOLDINGS NO. 5bis S.A.
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26535/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

IPEF II HOLDINGS NO. 6 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 66.053.

_

Extract of the minutes of the board of directors meeting held at the registered office of the company on March 29th 2000

The board of directors after reading the letters of resignation of Mr Gustave Stoffel and Mr Dirk Raeymaekers as directors of the company resolved to accept their resignation.

The board of directors names Mr Patrick Ehrhardt, bank director, and Miss Maria Chiapolino, private employee, both residing in Luxembourg, as the new directors of the company, their appointments having the same expiry as that of their predecessors.

IPEF II HOLDINGS NO. 6 S.A.
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 9. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26536/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

IPEF II HOLDINGS NO. 7 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 68.955.

Extract of the minutes of the board of directors meeting held at the registered office of the company on March 29th 2000

The board of directors after reading the letters of resignation of Mr Gustave Stoffel and Mr Dirk Raeymaekers as directors of the company resolved to accept their resignation.

The board of directors names Mr Patrick Ehrhardt, bank director, and Miss Maria Chiapolino, private employee, both residing in Luxembourg, as the new directors of the company, their appointments having the same expiry as that of their predecessors.

IPEF II HOLDINGS NO. 7 S.A.
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26537/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

IPEF II HOLDINGS NO. 8 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 69.162.

Extract of the minutes of the board of directors meeting held at the registered office of the company on March 29th 2000

The board of directors after reading the letters of resignation of Mr Gustave Stoffel and Mr Dirk Raeymaekers as directors of the company resolved to accept their resignation.

The board of directors names Mr Patrick Ehrhardt, bank director, and Miss Maria Chiapolino, private employee, both residing in Luxembourg, as the new directors of the company, their appointments having the same expiry as that of their predecessors.

IPEF II HOLDINGS NO. 8 S.A.
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26538/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

IPEF II HOLDINGS NO. 9 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 70.102.

__

Extract of the minutes of the board of directors meeting held at the registered office of the company on March 29th 2000

The board of directors after reading the letters of resignation of Mr Gustave Stoffel and Mr Dirk Raeymaekers as directors of the company resolved to accept their resignation.

The board of directors names Mr Patrick Ehrhardt, bank director, and Miss Maria Chiapolino, private employee, both residing in Luxembourg, as the new directors of the company, their appointments having the same expiry as that of their predecessors.

IPEF II HOLDINGS NO. 9 S.A.
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 9. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26539/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

IPEF II HOLDINGS NO. 10 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 72.177.

Extract of the minutes of the board of directors meeting held at the registered office of the company on March 29th 2000

The board of directors after reading the letters of resignation of Mr Gustave Stoffel and Mr Dirk Raeymaekers as directors of the company resolved to accept their resignation.

The board of directors names Mr Patrick Ehrhardt, bank director, and Miss Maria Chiapolino, private employee, both residing in Luxembourg, as the new directors of the company, their appointments having the same expiry as that of their predecessors.

IPEF II HOLDINGS NO. 10 S.A.
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26540/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

IPEF II HOLDINGS NO. 11 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 72.195.

Extract of the minutes of the board of directors meeting held at the registered office of the company on March 29th 2000

The board of directors after reading the letters of resignation of Mr Gustave Stoffel and Mr Dirk Raeymaekers as directors of the company resolved to accept their resignation.

The board of directors names Mr Patrick Ehrhardt, bank director, and Miss Maria Chiapolino, private employee, both residing in Luxembourg, as the new directors of the company, their appointments having the same expiry as that of their predecessors.

IPEF II HOLDINGS NO. 11 S.A.
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26541/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

IPEF III HOLDINGS NO. 1 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 72.196.

Extract of the minutes of the board of directors meeting held at the registered office of the company on March 29th 2000

The board of directors after reading the letters of resignation of Mr Gustave Stoffel and Mr Dirk Raeymaekers as directors of the company resolved to accept their resignation.

The board of directors names Mr Patrick Ehrhardt, bank director, and Miss Maria Chiapolino, private employee, both residing in Luxembourg, as the new directors of the company, their appointments having the same expiry as that of their predecessors.

IPEF III HOLDINGS NO. 1 S.A.
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26542/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

ISMAG INTERNATIONAL SALES MANAGEMENT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville. R. C. Luxembourg B 51.896.

Il résulte d'une décision du 16 mai 2000 que le siège de la société est rétabli au 304, route de Thionville, L-5884 Hesperange.

De même, le commissaire aux comptes LUXMANAGEMENT LTD, Londres, est rétabli dans ses fonctions.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 82, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26543/681/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

KB LUX INTEREQUITY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 28.263.

L'an deux mille, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme constituée sous forme de Société d'Investissement à Capital Variable KB LUX INTEREQUITY, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 28.263. constituée au Panama en date du 24 février 1983, transférée au Luxembourg suivant acte notarié en date du 16 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 235 du 2 septembre 1988. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné, en date du 31 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 27 du 24 janvier 1994.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Bastien Collette, employé privé, demeurant à Arlon.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Stéphane Ries, employé privé, demeurant à Olm.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur André Schmit, employé privé, demeurant à Schieren.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée à ces jours, heure et lieu par des avis contenant l'ordre du jour et insérés dans les journaux suivants:

a) au Mémorial C,

numéro 232 du 27 mars 2000,

numéro 278 du 12 avril 2000.

b) au Luxemburger Wort

du 27 mars 2000,

du 12 avril 2000.

c) au Tageblatt

du 27 mars 2000.

du 12 avril 2000.

Des lettres recommandées ont été envoyées à tous les actionnaires en nom en date du 10 avril 2000.

II. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du Jour:

- Approuver la fusion avec le KB LUX EQUITY FUND, une SICAV de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, après avoir entendu:
- 1. le rapport du conseil d'administration expliquant et justifiant le projet de fusion tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 février 2000; et
- 2. le rapport prescrit par l'article 266 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et tel que préparé par DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
 - approuver le projet de fusion tel que mentionné ci-avant;
- approuver l'émission d'actions de KB LUX EQUITY FUND GLOBAL TOP 100 en échange de l'apport de tout l'actif et passif du KB LUX INTEREQUITY à concurrence d'une nouvelle action de KB LUX EQUITY FUND GLOBAL TOP 100 pour chaque action annulée de KB LUX INTEREQUITY.
- III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. - Que sur les cinquante-cinq mille six cent soixante-dix-huit (55.678) actions en circulation, une (1) action est présente ou représentée à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première assemblée générale extraordinaire avait été convoquée pour le 21 mars 2000 et qu'à cette assemblée, les conditions de quorum pour voter les points de l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente assemblée peut donc valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur son ordre du jour.

- V. Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:
- 1. Publication du projet de fusion établi par les conseils d'administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial C numéro 150 du 16 février 2000, soit un mois au moins avant la réunion de l'Assemblée générale de la société absorbée appelée à se prononcer sur le projet de fusion.
- 2. Etablissement d'un rapport écrit par les conseils d'administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.
- 3. Etablissement d'un rapport par un expert indépendant, en l'occurrence DELOITTE & TOUCHE, autorisé suivant ordonnance du 21 mars 2000 à établir un rapport conjoint pour les deux sociétés qui fusionnent. Ce rapport, daté du 28 avril 2000, constate entre autres que la méthode retenue pour la détermination du rapport d'échange des actions est adéquate et que le rapport d'échange qui en résulte est pertinent et raisonnable.
- 4. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés qui fusionnent un mois avant la date de la réunion de l'assemblée générale en vue de leur examen par les actionnaires.

Les rapports des conseils d'administration, le rapport de l'expert indépendant, ainsi qu'une attestation certifiant le dépôt des documents ci-dessus indiqués pendant le délai légal au siège social de la société resteront annexés aux présentes.

Ces constatations ayant été faites, l'Assemblée Générale, après avoir délibéré et discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve la fusion entre la société KB LUX INTEREQUITY, société absorbée (ci-après désignée «la Société») et la société KB LUX EQUITY FUND, société absorbante, ayant son siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, conformément au projet de fusion établi par les conseils d'administration des deux sociétés qui fusionnent, en date du 3 février 2000, publié au Mémorial C numéro 150 du 16 février 2000.

Conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales, le projet de fusion a fait l'objet d'un examen et d'un rapport par un expert indépendant pour les deux sociétés qui fusionnent, en l'occurrence DELOITTE & TOUCHE. Ce rapport restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

Après lecture du rapport des administrateurs sur le projet de fusion et du rapport de l'expert sur le rapport d'échange des actions, l'Assemblée accepte l'émission d'actions, sans commission d'entrée, du nouveau compartiment KB LUX EQUITY FUND - GLOBAL TOP 100 par la société KB LUX EQUITY FUND, société absorbante, en rémunération de l'apport de tous les actifs et passifs de la société absorbée à la société absorbante et l'échange des nouvelles actions de la société absorbante contre les anciennes actions de la société absorbée, à concurrence d'une nouvelle action du compartiment KB LUX INTEREQUITY FUND - GLOBAL 100 pour chaque action annulée de la société absorbée.

Ensuite, l'Assemblée constate que la fusion sera réalisée dès que l'assemblée des actionnaires de la société absorbante aura approuvé la fusion.

Troisième résolution

L'Assemblée constate que, dès que la décision de fusion par la société absorbante sera intervenue, la Société sera dissoute sans liquidation, l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée étant transmis à titre universel à la société absorbante et toutes les actions de la société absorbée seront annulées.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence du projet de fusion et tous les autres actes et exigences formelles imposés à la société en relation avec la fusion projetée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Collette, S. Ries, A. Schmit, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 124S, fol. 9, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2000.

F. Baden.

(26544/200/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

KSO INVEST.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 53.506.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

Signature.

(26545/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

KUNDERA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.509.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1er septembre 1999, vol. 528, fol. 25, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

Signature.

(26546/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

LA SPHERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 71.390.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social, le 29 mars 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 29 mars 2000, M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

LA SPHERA S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme Banque domiciliataire Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26548/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

LAURELIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, Imacorp Business Centre. R. C. Luxembourg B 62.568.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 25, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRISCA S.A.

(26549/700/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

LE FOYER, OTTAVIANI & ASSOCIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 70.717.

L'an deux mille, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LE FOYER, OTTAVIANI & ASSOCIES, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70.717, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 731 du 1er octobre 1999. Les statuts n'ont pas encore fait l'objet d'une modification.

L'Assemblée est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Louis Ottaviani, employé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Béatrice Gowan-Dury, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Huberty, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Augmentation du capital social jusqu'à deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-) par l'émission de cent vingt-cinq mille (125.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-).
 - 2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III. Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée a dûment été convoquée par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires, en date du 13 avril 2000.
- IV Que suivant la liste de présence, cent vingt-trois mille sept cent cinquante (123.750) actions sont représentées et tous les actionnaires, présents ou représentés, déclarent qu'ils ont été dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- V Que la présente assemblée réunissant quatre-vingt-dix-neuf pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

A la suite de l'absence de réponse d'un des actionnaires quant à sa volonté de participer à l'augmentation initialement prévue du capital social à hauteur d'un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-) par l'émission de cent vingt-cinq mille (125.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-), l'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million deux cent trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.237.500,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-) à deux millions quatre cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euros (EUR 2.487.500,-) par l'émission de cent vingt-trois mille sept cent cinquante (123.750) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-).

Les actions nouvelles sont souscrites par les actionnaires actuels comme suit:

- soixante-trois mille huit cent vingt-cinq (63.825) actions sont souscrites par LE FOYER, COMPAGNIE LUXEM-BOURGEOISE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 6, rue Albert Borschette, au prix de six cent trente-huit mille deux cent cinquante Euros (EUR 638.250,-), représentée ici par Monsieur Alain Huberty en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 avril 2000;
- vingt-deux mille cinq cents (22.500) actions sont souscrites par Monsieur Louis Ottaviani, employé, demeurant à L-1230 Luxembourg, 23, rue Jean Bertels, au prix de deux cent vingt-cinq mille Euros (EUR 225.000,-);
- huit mille sept cent cinquante (8.750) actions sont souscrites par Madame Marceline Dury, épouse Ottaviani, sans état, demeurant à L-1230 Luxembourg, 23, rue Jean Bertels, au prix de quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 87.500,-), représentée ici par Monsieur Louis Ottaviani en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 24 avril 2000:
- deux mille cinq cents (2.500) actions sont souscrites par Monsieur Fabio Ottaviani, étudiant, demeurant à L-1230 Luxembourg, 23, rue Jean Bertels, au prix de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), représenté ici par Monsieur Louis Ottaviani en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 24 avril 2000;
- huit mille sept cent cinquante (8.750) actions sont souscrites par JURICON TREUHAND ANSTALT, société de droit du Liechtenstein, établie et ayant son siège social à FL-9490 Vaduz, Meierhofstrasse, 2, au prix de quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 87.500,-), représentée ici par Monsieur Louis Ottaviani en vertu d'une procuration donnée à Vaduz le 25 avril 2000;
- dix mille (10.000) actions sont souscrites par SURIDAM S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8, rue Mathias Hardt, au prix de cent mille Euros (EUR 100.000,-), représentée ici par Monsieur Louis Ottaviani en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 avril 2000;
- deux mille cinq cents (2.500) actions sont souscrites par Madame Béatrice Gowan-Dury, employée, demeurant à L-2665 Luxembourg, 60, rue des Vergers, au prix de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), représentée ici par Monsieur Louis Ottaviani en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 avril 2000;

- mille deux cent cinquante (1.250) actions sont souscrites par Monsieur Gaston Schwertzer, docteur en droit, demeurant à L-5328 Medingen, Marxe Knupp, au prix de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par Monsieur Alain Huberty en vertu d'une procuration donnée à Bandol, le 26 avril 2000;
- six cent cinquante (650) actions sont souscrites par Monsieur Jean-Michel Willemaers, employé, demeurant à B-1817 Vecmont, 6980 Beausaint, Belgique, au prix de six mille cinq cents Euros (EUR 6.500,-), représenté ici par Monsieur Louis Ottaviani en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 avril 2000;
- deux mille trois cent soixante-quinze (2.375) actions sont souscrites par Monsieur André Verdickt, employé, demeurant à L-1449 Luxembourg, 22, rue de l'Eau, au prix de vingt-trois mille sept cent cinquante Euros (EUR 23.750,-), représenté ici par Monsieur Louis Ottaviani en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 avril 2000;
- six cent cinquante (650) actions sont souscrites par Madame Nicole Bodson, employée, demeurant au 55, rue d'Angleur, B-4130 Tilff-Esneux, Belgique, au prix de six mille cinq cents Euros (EUR 6.500,-), représentée ici par Monsieur Louis Ottaviani en vertu d'une procuration donnée à Liège, le 28 avril 2000.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.237.500,-) se trouve à la disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital Social. (Premier alinéa). La société a un capital social de deux millions quatre cent quatre-vingtsept mille cinq cents Euros (EUR 2.487.500,-), représenté par deux cent quarante-huit mille sept cent cinquante (248.750) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-).»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de six cent mille francs luxembourgeois (LUF 600.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Ottaviani, B. Gowan-Dury, A. Huberty, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 124S, fol. 9, case 9. – Reçu 499.206 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

F. Baden.

(26550/200/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

LE FOYER, OTTAVIANI & ASSOCIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 70.717.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000. (26551/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

F. Baden.

LEKKERKERK, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 66.385.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

Signature.

(26552/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

LINIANTI, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 65.410.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 78, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

Signature.

(26554/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

LEOLA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 41.032.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration, tenu au siège social le 29 mars 2000

Le conseil, après lecture des lettres de démission de Monsieur Gustave Stoffel et de Monsieur Dirk Raeymaekers de leurs fonctions d'administrateur, décide d'accepter ces démissions.

Le conseil nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet au 29 mars 2000:

Mme Maria Chiapolino, employée privée, demeurant à Luxembourg;

M. Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg;

leurs mandats ayant la même échéance que celui de leurs prédécesseurs.

Pour extrait conforme LEOLA INTERNATIONAL S.A. SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE Société Anonyme

Banque domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26553/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

B.A.P. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Bertrange, 57, rue de Strassen.

STATUTS

L'an deux mille, le cinq mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu

- 1) Monsieur Albert Piron, maître-maçon, demeurant à L-8009 Strassen, 171, route d'Arlon, né le 24 juillet 1955 à Pétange,
- 2) Monsieur Nico Konen, commerçant, demeurant à L-7321 Steinsel, 66, rue des Fraises, né le 24 octobre 1953 à Ettelbruck.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

- **Art. 1**er. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de B.A.P. CONSTRUCTIONS, S.à r.l.
 - Art. 3. Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, l'associé désireux de sortir de la société pourra en demander la dissolution et la liquidation.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

- **Art. 5.** La société a pour objet la construction, la rénovation, la réalisation, la transformation, la promotion d'immeubles directement ou en sous-traitance, la conception, la vente de préfabriqué, la vente d'immeubles en état futur d'achèvement, ainsi que la vente de maisons clés en main, la négociation et la réalisation d'affaires immobilières en tout genre et l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement, sans pouvoir cependant entraîner la modification essentielle de celui-ci.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 12.500,- (douze mille cinq cents) euros (504.249,- LUF), représenté par 100 (cents) parts sociales de 125,- euros (cent vingt-cinq) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1 par Monsieur Albert Piron, le comparant sub 1)	50 parts
2 par Monsieur Nico Konen, le comparant sub 2)	50 parts
Total:	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- euros (douze mille cinq cents) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.
- **Art. 8.** Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.
- Art. 10. a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévisés aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses coassociés proportionnellement à leur participation dans la société.
- b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.
- c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.
- d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leur participation pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.
- **Art. 11.** La société peut, sur décision de l'assemblée générale prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.
- **Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoir et/ou à des directeurs.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

- Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mille.
- Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.
- **Art. 18.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celuici atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 19.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.
 - Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8094 Bertrange, 57, rue de Strassen.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Albert Piron, préqualifié.

- Est nommé gérant commercial et administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Nico Konen, préqualifié.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Piron, N. Konen, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2000, vol. 858, fol. 91, case 8. – Reçu 5.043 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2000.

B. Moutrier.

(26686/272/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2000.

DS CREATION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange, 10, rue de la Libération.

STATUTS

L'an deux mille, le dix mai.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

- 1. Madame Daniela Cacciamani, coiffeuse, demeurant à F-57240 Knutange, 4, rue du Maréchal Foch;
- 2. Madame Sandrine Merriot, coiffeuse, demeurant à F-57240 Knutange, 4, rue Dr. Gauthier;
- 3. Monsieur Jean André, directeur technique, demeurant à F-54800 Jarny, 14, rue Pasteur;
- 4. Monsieur Maurice Vonner, directeur général, demeurant à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération;

Les comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et les présents statuts.

Titre I^{er} Objet - Raison sociale - Durée - Siège

- Art. 1er. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure ainsi que la vente des articles de la branche, et peut en outre faire toutes opérations commerciales et financières qui s'y rattachent ou qui peuvent en faciliter le développement et l'extension, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
 - Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 4. La société prend la dénomination de DS CREATION, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Titre II Capital social - Parts sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, divisé en cinq cents (500) parts de mille (1.000,-) francs chacune.
- **Art. 7.** Le capital social et les autres dispositions statutaires pourront, à tout moment, être modifiés à la majorité de tous les associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité des associés ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale dans la société.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, et, le cas échéant, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par lettre recommandée à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III Administration

Art. 12. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés pour un temps limité ou sans limitation de durée.

Le ou les gérants sont révocables à tout moment par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

En cas de nomination de plusieurs gérants, la signature sociale sera déterminée par l'assemblée générale des associés qui a procédé à leur nomination.

Le ou les gérants représentent la société DS CREATION, S.à r.l. à l'égard des tiers et en justice, en demandant ou en défendant.

Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Le ou les gérants sont responsables suivant le droit commun envers la société de l'exécution du mandat et des fautes commises dans leur gestion. Ils sont également responsables des dommages et intérêts résultant d'infractions à la loi sur les sociétés commerciales ou des présents statuts.

Art. 13. Le décès d'un gérant, respectivement sa démission pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Titre IV Décisions collectives

- Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.
- **Art. 15.** Les décisions collectives autres que celles dont il est question à l'article 7 ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par au moins deux tiers des associés représentant plus des deux tiers du capital social. Sauf stipulation contraire dans les statuts, si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Titre V Exercice social - Inventaire

- **Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence ce jour et finira le trente et un décembre deux mille.
- **Art. 17.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, en conformité avec les dispositions légales existantes.
- **Art. 18.** Chaque année, la gérance doit dresser un inventaire contenant l'indication des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la société, avec une annexe contenant en resumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires et associés envers la société.

La gérance établit le bilan et le compte de profits et pertes dans lesquels les amortissements nécessaires doivent être faits.

Le bilan mentionne séparément l'actif immobilisé, l'actif réalisable et, au passif, les dettes de la société envers ellemême, les obligations, les dettes avec hypothèques ou gages et les dettes sans garanties réelles. Il spécifie au passif le montant des dettes au profit d'associés.

Il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le bilan et le compte des profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge de la gérance et des commissaires de surveillance s'il y en a.

Titre VI Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées à concurrence de la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs, de sorte que ce montant se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 30.000,- francs.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les décisions suivantes à l'unanimité des voix:

1) Sont nommées gérantes techniques Madame Daniela Cacciamani, coiffeuse, demeurant à F-57240 Knutange, 4, rue du Maréchal Foch, et par Madame Sandrine Merriot, coiffeuse, demeurant à F-57240 Knutange, 4, rue Dr. Gauthier, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Sont nommés gérants administratifs, Monsieur Maurice Vonner, préqualifié, et Monsieur Jean André, préqualifié, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant administratif ensemble avec la signature de l'une des gérantes techniques.

2) Le siège social est fixé à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaires par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Cacciamani, S. Merriot, J. André, M. Vonner, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 11 mai 2000, vol. 350, fol. 20, case 6. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 mai 2000.

H. Beck.

(26691/201/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2000.

RAILUX, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I^{er}. H. R. Luxemburg B 66.648.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend, den achten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg,

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft RAIFFEISEN WARE AUSTRIA (vormals Agroterra Handelsaktiengesellschaft), mit Sitz in A-1100 Wien, Wienerbergstrasse 3,

hier vertreten durch Herrn Paul Marx, Jurist, wohnhaft in Esch/Alzette,

aufgrund einer Vollmacht ausgestellt in Wien, am 15. Februar 2000.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie vorerwähnt, ersuchte den amtierenden Notar um Beurkundung nachfolgender Erklärungen:

I. - Die Aktiengesellschaft RAIFFEISEN WARE AUSTRIA, vorgenannt, ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft RAILUX, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz zu L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1er.

Die Gesellschaft wurde gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg, am 7. Oktober 1998, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 913 vom 17. Dezember 1998.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Nummer B 66.648.

- II. Das Gesellschaftskapital beträgt LUF 500.000,- (fünfhunderttausend Luxemburger Franken), eingeteilt in 500 (fünfhundert) Anteile von je LUF 1.000,- (tausend Luxemburger Franken), welche alle von der Aktiengesellschaft RAIFFEISEN WARE AUSTRIA (vormals Agroterra Handelsaktiengesellschaft) mit Sitz in A-1100 Wien, Wienerbergstrasse 3, gezeichnet worden sind.
- III. Die Gesellschafterin, hier vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, erklärt, dass die Gesellschaft keine Aktivität mehr ausübt, und sie beschliesst die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Die Gesellschafterin, hier vertreten wie vorerwähnt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Liquidation der Gesellschaft den Rechten aller Interessenten gemäss stattgefunden hat und verpflichtet sich sämtliche noch eventuell geschuldeten Passiva der Gesellschaft zu übernehmen.

- IV. Entlastung wird Herrn Dipl. Ing. Wilhelm List, wohnhaft in A-1100 Wien, Wienerbergstrasse 3, und Herrn Direktor Franz Kapaun, wohnhaft in A-1100 Wien, Wienerbergstrasse 3, für die Ausübung ihres Mandates als technischer respektive als administrativer Geschäftsführer, erteilt.
- V. Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während der gesetzlich vorgeschriebenen Frist von fünf Jahren in A-1100 Wien, Wienerbergstrasse 3, aufbewahrt.
 - VI. Die Kosten und Honorare gegenwärtiger Urkunde fallen der Gesellschafterin zur Last.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg-Bonneweg.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden in einer ihm kundigen Sprache an den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 5CS, fol. 54, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 16. Mai 2000.

T. Metzler.

(26600/222/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

REFINANCING & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 4.728.

Constituée par-devant Me Jules Hamelius, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 juin 1950, acte publié au Mémorial C, n° 58 du 20 juillet 1950, modifiée par-devnat Me Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 4 avril 1978, acte publié au Mémorial C, n° 129 du 19 juin 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 juin 1980, acte publié au Mémorial C, n° 198 du 11 septembre 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 mai 1985, acte publié au Mémorial C, n° 168 du 13 juin 1985.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REFINANCING & INVESTMENTS S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(26603/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg